

2024



LA COMMUNAUTÉ ÉNERGÉTIQUE CITOYENNE

SUR HASPARREN ET LES 11 COMMUNES DU PÔLE

Livret d'informations

*Ce livret vous invite à participer activement à la construction
d'un avenir énergétique plus durable et inclusif.
Rejoignez-nous dans cette démarche collective !*

**“Le circuit-court
de l'électricité”**



www.ekindar.fr

Version 1

Sommaire

Livret d'informations

2024

	Introduction	3
	Définitions	3
	Présentation de la communauté	5
	Pourquoi y prendre part ?	6
	Comment y prendre part ?	9
	Conclusion	11

Introduction



Bienvenue dans notre livret dédié à la communauté énergétique citoyenne du pôle d'Hasparren : EKINDAR !

Ce guide s'adresse autant aux curieux qui souhaitent découvrir notre initiative qu'aux personnes déjà engagées ou prêtes à nous rejoindre dans cette aventure collective.

Nous vous présentons ici un projet ambitieux : produire et consommer localement de l'électricité d'origine renouvelable, notamment à travers des centrales sur les bâtiments privés et publics. Avec des centrales gérées par les citoyennes et citoyens de notre territoire, vous avez également la possibilité de vous impliquer directement !

Notre objectif est d'installer et exploiter des centrales photovoltaïques afin de vendre l'électricité aux consommateurs les plus proches : collectivités, écoles, entreprises et, dès que possible, aux particuliers du territoire.

Pour cela, nous avons créé une société coopérative d'intérêt collectif : EKINDAR. Portée par le collectif citoyen IZPINDAR, cette coopérative a deux missions principales :

- Investir, exploiter et maintenir des installations solaires photovoltaïques.
- Gérer et assurer le lien entre tous les acteurs du projet : coordination avec ENEDIS, gestion des consommateurs et producteurs, établissement des factures.

En tant que structure participative, EKINDAR a pour ambition d'impliquer activement les membres de la communauté dans la prise de décision et la gouvernance de notre projet énergétique. Notre objectif principal est d'assurer une gestion transparente et démocratique des ressources énergétiques, dans le respect des valeurs d'équité, de solidarité et de durabilité.

Les quatres axes de la communauté sont :

1. Développer un maximum de centrales photovoltaïques possibles.
2. Permettre un accès à une électricité locale et d'origine renouvelable.
3. Inciter à la sobriété énergétique de notre territoire.
4. Maîtriser une partie de l'électricité que nous consommons.

Cette initiative majeure illustre notre engagement en faveur de l'énergie renouvelable et de la participation citoyenne. À travers ces pages, vous découvrirez comment nous unissons nos forces pour construire un avenir énergétique plus durable, inclusif et résilient pour tous au sein de notre communauté.

Définitions



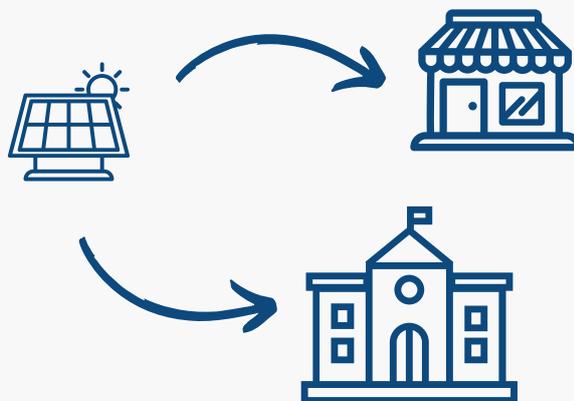
Dans ce chapitre, nous introduirons les concepts clés nécessaires pour comprendre pleinement notre projet de communauté énergétique citoyenne. Nous expliquerons des termes essentiels tels que communauté énergétique, autoconsommation collective, personne morale organisatrice ou encore coopérative d'intérêt collectif. Ces définitions vous offriront une base solide pour aborder notre initiative. En assimilant ces notions, vous serez mieux préparés à explorer les dimensions techniques, sociales et environnementales du projet, à rejoindre les premiers sociétaires, et à devenir ambassadeur et promoteur de cette initiative collective.

Communauté énergétique citoyenne

Une communauté d'énergie renouvelable citoyenne est une entité juridiquement autonome reposant sur une participation volontaire et ouverte à tous. Elle rassemble divers membres partageant une proximité géographique avec les projets d'énergie renouvelable qu'elle soutient et contribue à développer. Son objectif principal est de générer des avantages environnementaux, économiques et sociaux pour ses actionnaires, ses membres, et les communautés locales dans lesquelles elle opère, privilégiant ainsi l'intérêt collectif au profit financier.

Autoconsommation collective

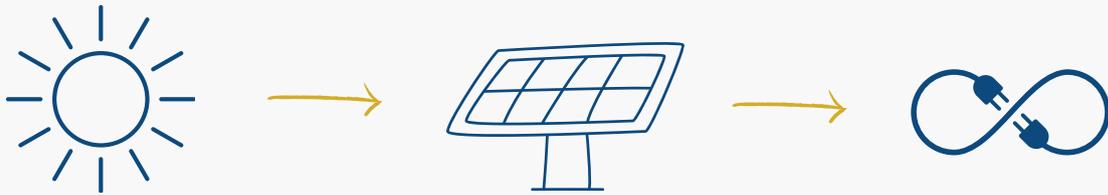
L'autoconsommation collective permet à plusieurs membres d'une même communauté de partager l'électricité produite localement au sein d'une zone géographique définie. Ce modèle novateur crée un circuit court, à la fois physique et économique, pour l'énergie électrique.



Centrale photovoltaïque

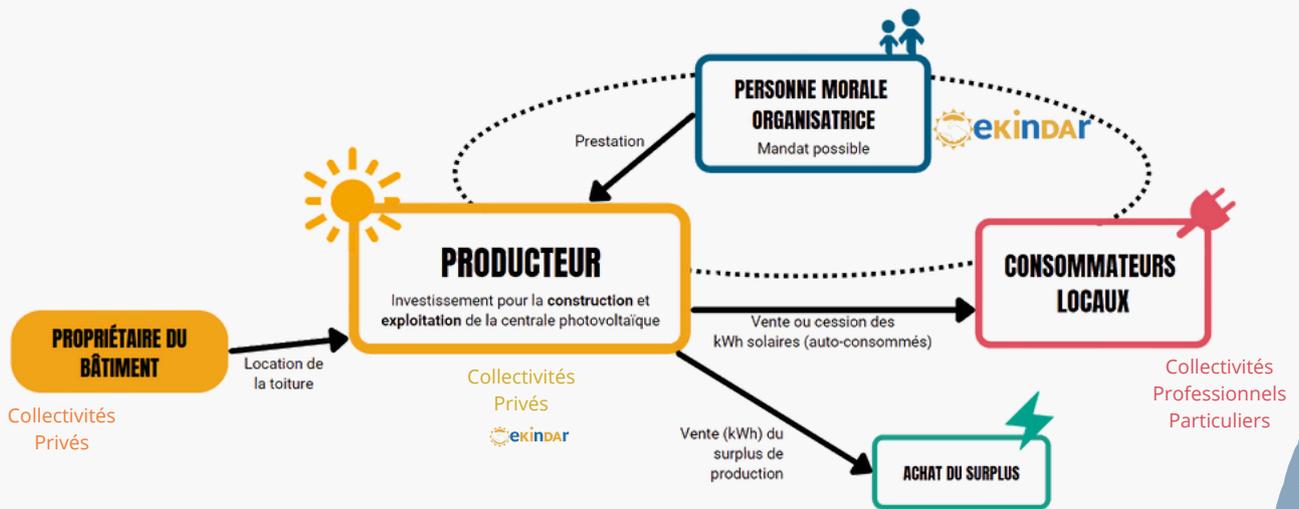
Une centrale photovoltaïque est une installation dédiée à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, utilisant des panneaux photovoltaïques. Ces panneaux convertissent la lumière du soleil en électricité par le biais de l'effet photovoltaïque.

Principalement composés de silicium, un matériau semi-conducteur, les panneaux photovoltaïques intègrent également d'autres éléments comme le verre, l'aluminium et divers matériaux de protection.



Personne Morale Organisatrice

La Personne Morale Organisatrice est une entité juridique qui rassemble tous les acteurs impliqués dans une même opération. Dans le cadre de l'autoconsommation collective, elle regroupe notamment les producteurs et les consommateurs d'électricité issue des panneaux photovoltaïques.



Présentation de la communauté



Dans ce chapitre, nous présenterons la Personne Morale Organisatrice, EKINDAR, qui joue le rôle de véritable chef d'orchestre de la communauté d'énergie citoyenne. Constituée sous la forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), EKINDAR rassemble déjà plusieurs communes du pôle de Hasparren, la communauté d'agglomération du Pays Basque, le département 64, ainsi que divers sociétaires, qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'associations.





Eki → Soleil

Indar → Force - Énergie

1- HISTORIQUE

2022

L'association Izpindar regroupe un collectif de personnes motivées pour soutenir un projet d'autoconsommation collective. La faisabilité technique et économique de ce projet a été validée par le bureau d'étude d'Enercoop Nouvelle-Aquitaine.

Les premiers échanges ont eu lieu avec les communes du pôle de Hasparren, avec le soutien de la communauté d'agglomération du Pays Basque et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2023

2023

L'URSCOP accompagne la mise en place de la société coopérative, tandis qu'une recherche active de toitures adaptées est en cours pour accueillir les centrales photovoltaïques.

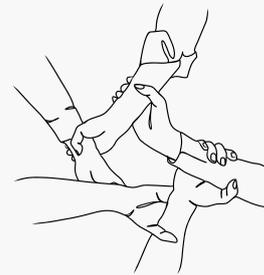
Le lancement de la SCIC EKINDAR a marqué le début de l'opération en collaboration avec ENEDIS. Des discussions sont en cours avec les propriétaires des toitures, et un cabinet d'avocats apporte son accompagnement. Les premières conventions ont été signées, tandis que l'intégration de nouveaux sociétaires est en cours et que les premiers chiffrages sont réalisés par des installateurs locaux.

2024

2- SCIC Société coopérative d'intérêt collectif

Elle est garante de l'intérêt collectif :

- **Gouvernance transparente et démocratique** : les citoyens sociétaires prennent des décisions en collaboration avec les salariés.
- **But non lucratif ni spéculatif** : au moins 67% des bénéfices réinvestis dans la coopérative.
- **Un capital social appartenant aux sociétaires** : ce capital vous appartient.



Chaque sociétaire à son mot à dire.
Divers collègues sont présents au sein
du conseil d'administration pour
porter la voix des sociétaires.

1 personne = 1 voix

1 = 1



Réinvestissement d'une partie
des bénéfices dans le
développement de nouvelles
centrales.

“la SCIC, c'est la
structure d'entreprise
de demain”

3- EKINDAR : SES DEUX GRANDES MISSIONS

1

Gestion de la mise en place et de l'exploitation des installations photovoltaïques

- Identifier de nouveaux toits
- Établir des contrats avec les propriétaires
- Faire installer les panneaux par un installateur local
- Vendre l'électricité aux consommateurs
- Assurer l'entretien des centrales et le recyclage des panneaux en fin de vie

Gestion de l'opération d'autoconsommation collective en tant que Personne Morale Organisatrice

- Établir le lien avec le gestionnaire du réseau ENEDIS
- Gérer les participants : consommateurs et producteurs
- Organiser la répartition de l'électricité
- Fixer les prix de vente
- Assurer la gestion de la facturation

2

Pourquoi y prendre part ?



Participer à la communauté énergétique citoyenne, à travers l'opération d'autoconsommation collective, c'est s'engager dans une démarche concrète et participative de transition énergétique.

Tout le monde y gagne !
Oui, oui, c'est vrai !

Projet citoyen



Produire localement de l'électricité d'origine renouvelable,
n'est-ce pas magnifique ?

Circuit court



Résilience

Maîtriser les outils de production et les **centrales photovoltaïques** permet de garantir la **stabilité des prix** sur une durée de **20 ans** et plus.



Consommer autrement

Partager l'électricité produite au sein d'un **petit territoire** (rayon de 10km)



Comment y prendre part ?



Vous pouvez participer à l'opération d'autoconsommation collective d'EKINDAR de quatre manières :

- Sociétaire de la coopérative
- Propriétaire de toiture
- Producteur d'électricité d'origine renouvelable
- Consommateur

1- PRENDRE DES PARTS DANS LA COOPÉRATIVE

Prise de parts sociales

Le capital d'Ekindar est constitué de parts sociales d'une valeur unitaire de 20 euros.

Chaque sociétaire peut souscrire un nombre illimité de parts.

Pour les personnes morales, les règles sont les suivantes :

- **Associations** : minimum 25 parts sociales
- **Entreprise** : minimum 50 parts sociales
- **Communes** : selon le nombre d'habitants
 - Moins de 5000 habitants 50 parts sociales
 - Plus de 5000 habitants 100 parts sociales

Modalités de souscription

C'est très simple !

1. Rendez-vous sur le site ekindar.fr et accédez à la section "Devenir sociétaire" pour remplir le formulaire de souscription.
2. Effectuez un virement correspondant au nombre de parts sociales souscrites.

Si vous avez un doute ou une difficulté, n'hésitez pas à appeler le 06 16 29 97 83.

**200 € investis, c'est
éviter l'émission
d'environ
2 kg de CO₂eq par
an !**

www.ekindar.fr

2- LOUER MA TOITURE À EKINDAR

Taille toiture

Pour que l'investissement soit intéressant pour le projet, la toiture doit avoir une surface minimale de 180 m², idéalement exposée au sud. Les toitures orientées à l'est ou à l'ouest peuvent également convenir.

Loyers

- Pour une installation inférieure à 100 kWc : 10 € par kWc installé et par an.
- Pour une installation supérieure à 100 kWc : 8 € par kWc installé et par an.
- Un tarif de 4 € par kWc installé et par an est applicable si vous bénéficiez de l'autoconsommation individuelle.

Pour avancer dans le projet

Une promesse de bail est rédigée pour lier, en amont de la réalisation, le propriétaire de la toiture et EKINDAR. Le propriétaire s'engage également en prenant des parts sociales. À partir de ce moment, les études de structure et de raccordement peuvent débuter.

3- VENDRE SA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE

Description

- **J'ai un toit d'une surface de 180 m² ou plus**, ce qui me permet d'accueillir une centrale photovoltaïque.

Modalité

J'ai deux options :

1. Je deviens producteur en investissant sur ma toiture :

- Je deviens sociétaire d'EKINDAR.
- Ma production sera revendue localement.
- Je signe un contrat avec un ou plusieurs consommateurs.
- Je perçois un revenu pour cette vente.
- EKINDAR s'occupe de tout : facturation et liaison avec ENEDIS.

2. Je suis déjà producteur :

- J'ai un contrat type S21 (à partir d'octobre 2021)
- Je deviens sociétaire d'EKINDAR.
- Ma production sera revendue localement.
- Je signe un contrat avec un ou plusieurs consommateurs.
- Je perçois un revenu pour cette vente.
- EKINDAR s'occupe de tout : facturation et liaison avec ENEDIS.

4- CONSOMMER L'ÉLECTRICITÉ LOCALE

Circuit court de l'électricité

L'offre locale me permet de me fournir en électricité produite ici.

Je peux bénéficier de l'électricité produite par les producteurs en tant que collectivité, entreprise, association et particuliers

Modalités

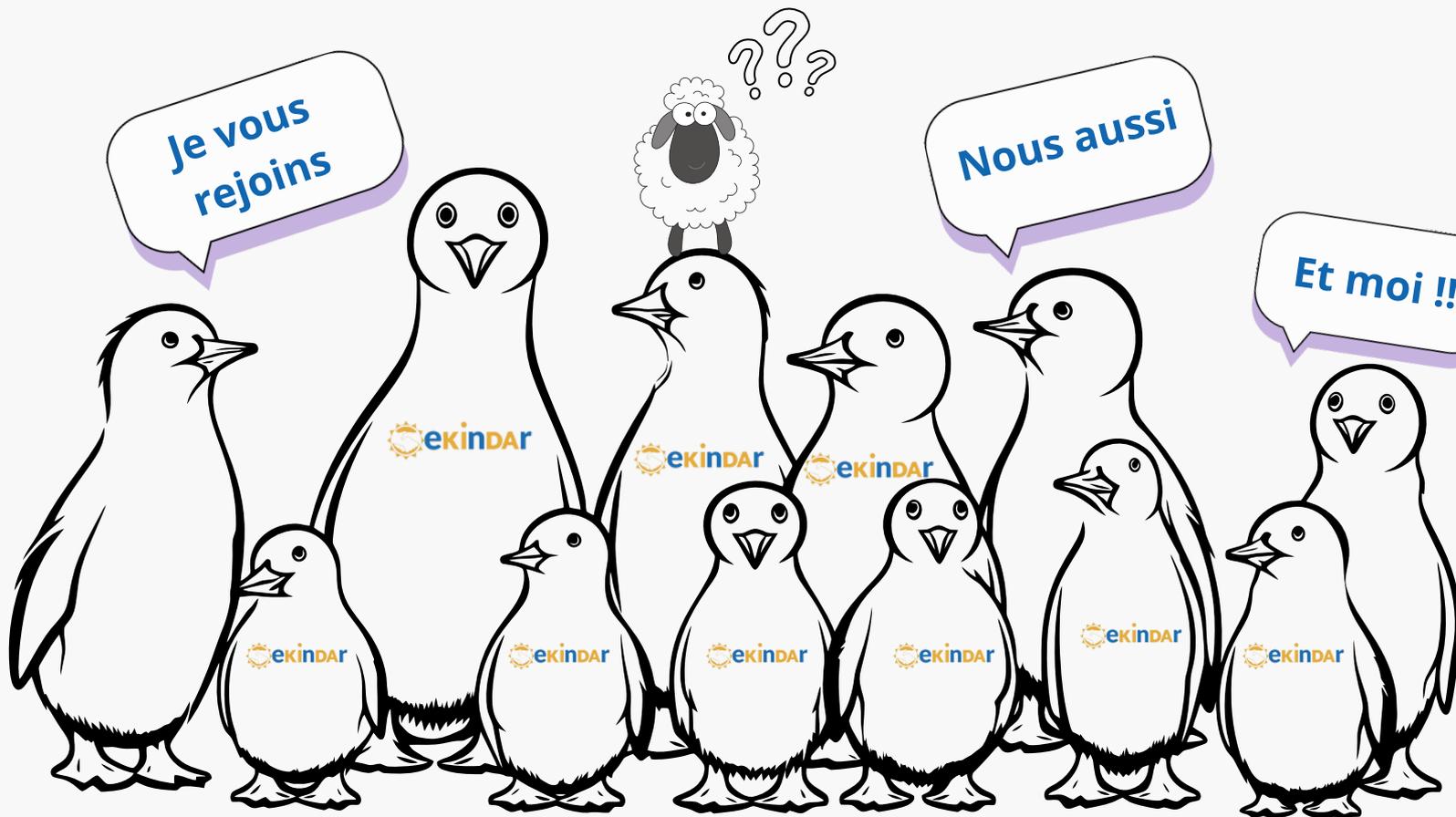
- Je deviens **sociétaire** d'EKINDAR.
- Je conserve mon fournisseur d'électricité classique pour compléter mes besoins.
- **Je suis consommateur.**

CONCLUSION



Devenir sociétaire d'EKINDAR, que ce soit en tant qu'investisseur, producteur ou consommateur, c'est s'engager dans un projet où chacun en tire des bénéfices sur le long terme.

Ce projet vise à produire à terme 3 300 MWh d'électricité, tout en évitant l'émission de CO₂ chaque année.



Sociétaires



Et plus de 90 particuliers

Partenaires



Soutiens

